



# NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

## BUDGET PRINCIPAL

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du CGCT en précisant « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

### FONCTIONNEMENT

Les charges de personnel en 2022 d'un montant de 887 413,14 € (chapitre 012) sont plus importantes que les charges de personnel 2021. Cela s'explique en partie par l'embauche pour une année complète d'un agent supplémentaire (0,5 ETP) suite à la reprise en interne de la gestion de l'agence postale communale et l'augmentation du point d'indice de 3,5 % de tous les fonctionnaires au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Les charges de personnel représentent 53,15% des charges totales de fonctionnement. Elles sont atténuées par le chapitre 013 qui comprend les remboursements de charges de personnel (32 143,99 €). Si l'on tient compte de ces atténuations de charges, les dépenses de personnel représentent 51,23% des charges de fonctionnement.

Les charges à caractères générales (chapitre 011) ont augmenté de 25 % en 2022 par rapport à l'année 2021. Cette hausse s'explique notamment par des dépenses supplémentaires de denrées alimentaires, par des coûts en énergie plus élevés et par des dépenses de ravalement de 4 bâtiments communaux (nouveau centre médico-social, ancienne trésorerie, agence postale/bibliothèque et salle communale).

Au niveau des recettes de fonctionnement, l'on note une augmentation des :

- Produits des services : plus de recettes en cantine et en garderie
- Impôts et taxes : augmentation des contributions directes
- Remboursement sur rémunération

Cependant, il faut noter :

- Dotations et participations : diminution importante de ces recettes « Dotation globale de fonctionnement + dotation de solidarité rurale » (-29 640 €).
- Une diminution globale des recettes de fonctionnement par rapport à 2021 où était intégré la vente du presbytère pour un montant de 270 000 euros.

## INVESTISSEMENT

En dépenses d'investissement, en 2022, ont été réalisés la fin des travaux de réhabilitation de la salle St Henri et du Centre Médico-Social. Ont également vu le jour, la création de la sente piétonne et l'aménagement de sécurité route de Vergetot, la réfection du terrain de pétanque et une partie des frais d'études pour la construction d'un gymnase.

En recettes d'investissement, perception :

- de subventions liées aux dépenses d'investissement (réhabilitation Salle St Henri, Centre Médico-Social, acquisition d'un camion-benne) et attribuées par l'Etat et le Département
- un emprunt d'un montant d'un million d'euros a été souscrit
- du FCTVA ( 69 425,22 €)
- taxe d'aménagement ( 99 064,36 €)